

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
« DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE »**

RAPPORT D'ACTIVITES

Exercice 2011

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES / EXERCICE 2011

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Chapitre 1 : Présentation de la Communauté de Communes	4
Chapitre 2 : L'exercice des compétences de la Communauté de Communes.....	8
1 – Aménagement de l'espace communautaire.....	8
2– Développement économique.....	8
3 – Emploi.....	9
4 – Protection et mise en valeur de l'environnement.....	10
5 – Energie :	11
6 – Transports scolaires :.....	12
7 – Agences postales intercommunales :.....	12
8 – Création d'une caserne de pompiers intercommunale :	13
9 – Action sociale : actions socio-éducatives en direction des enfants et jeunes de 0 à 18 ans :	13
10– Politique du logement et du cadre de vie : Mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.).....	13
11 – Transport à la demande :	13
12 – Pont bascule de Bourg Saint Andéol.....	13
Chapitre 3 : Eléments financiers	14
Chapitre 4 : Perspectives	17
Annexe 1 : service du personnel.....	18
Annexe 2 : L'action Enfance Jeunesse de la communauté de communes DRAGA	21
Annexe 3 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.	23
Annexe 4 : Développement économique	27
Annexe 5 : Sentiers de randonnées 2011:	29
Annexe 6 : le SPANC.....	31
Annexe 7 : Service habitat	32
Annexe 8 : Le prix et la qualité du service de l'eau.....	36
Annexe 9 : Marchés de travaux AEP 2011	39

Préambule

Pourquoi un rapport d'activité ?

Depuis le milieu des années 90, un certain nombre d'outils ont été développés pour instaurer une plus grande confiance et plus grande transparence dans la gestion de certains services : loi Sapin encadrant la procédure de délégation, loi Barnier introduisant le rapport du Maire (ou du Président), loi Mazeaud introduisant le rapport du délégataire.

Dans le cas de notre Communauté de Communes, deux compétences sont particulièrement concernées :

- ordures ménagères et déchets assimilés
- l'eau

De plus, la Loi « Chevènement » n° 99-586 du 12 juillet 1999 introduit dans le code général des collectivités territoriales l'article L. 5211-39 qui prévoit que :

« Le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que « lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférés à un EPCI, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du CGCT ».

Par assimilation, le rapport concernant le prix et la qualité du service de l'eau sera également inclus dans le présent document.

Enfin, ce rapport comportera également l'état des marchés conclus en cours d'année, document que toute collectivité doit produire annuellement.

Il s'agit donc de **retracer la vie de l'établissement** et de faire connaître les événements marquants de l'année 2011. Toutefois, si ce rapport doit être clair, sincère et synthétique, il n'est qu'un outil permettant une connaissance plus précise de son fonctionnement et de l'exécution de ses missions ; **ce n'est pas un outil de gestion.**

Chapitre 1 : Présentation de la Communauté de Communes

Création

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche a été créée par arrêté préfectoral N° 2003-353-11 du 19 décembre 2003 ; elle est entrée effectivement en fonctionnement le 1^{er} janvier 2004.

A cette même date, et par voie de conséquence, ont été dissous le SIVOM du canton de Bourg Saint Andéol et le SIPAZAI (Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement de la Zone d'Activité Intercommunale) ; de même le syndicat des digues du Banc Rouge (SIDBR) a été dissous.

Il s'agit donc d'un Etablissement Public de Coopération Communale (EPCI) répondant aux critères définis par la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République, et à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

De plus les processus d'intégration des anciennes structures se sont déroulées logiquement ; ainsi, ont été intégrés le Syndicat des Dignes » et le « S.I.V.O.M. du Plateau » (transport à la demande).

Territoire

Le territoire de la Communauté de Communes s'étend sur le canton de Bourg Saint Andéol et la commune de Viviers ; il couvre près de 305 km² pour une densité de population de 62 hab/km²; il comprend 10 communes représentant 20 029 habitants se répartissant ainsi :

<u>BIDON</u>	<u>178</u>
<u>BOURG SAINT ANDEOL</u>	<u>7 533</u>
<u>GRAS</u>	<u>554</u>
<u>LARNAS</u>	<u>98</u>
<u>SAINT JUST D'ARDECHE</u>	<u>1 597</u>
<u>SAINT MARCEL D'ARDECHE</u>	<u>2 483</u>
<u>SAINT MARTIN D'ARDECHE</u>	<u>906</u>
<u>SAINT MONTAN</u>	<u>1 842</u>
<u>SAINT REMEZE</u>	<u>877</u>
<u>VIVIERS</u>	<u>3 961</u>

Compétences

Dès sa création, la Communauté de Communes a été dotée de compétences assez larges qui recouvraient à l'origine 6 grands secteurs d'activités :

- l'aménagement de l'espace communautaire -
- le développement économique -
- la protection et la mise en valeur de l'environnement -
- l'eau
- les énergies
- les ordures ménagères et assimilés.

Toutefois, les domaines d'intervention se sont élargis et, de nouvelles de compétences se sont ajoutées dont principalement:

- la définition et la gestion d'une Zone de Développement Eolien
- les énergies renouvelables

- les agences postales
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat
- la mise en œuvre d'un projet de Pays d'Art et d'Histoire
- toutes les actions en faveur de la création d'une caserne de pompiers intercommunale.
- les actions nouvelles en direction de l'enfance jeunesse

Chaque compétence a fait l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire précisant la limite de compétences entre communes et communauté de communes

Finances

Pour exécuter ses missions, la Communauté dispose, des nouvelles recettes issues de la suppression de la Taxe Professionnelle sous forme de la compensation relais :

Il faut noter toutefois que par l'intermédiaire de l'attribution de compensation, la plus grande part de celles-ci sont reversées aux communes adhérentes (attribution de compensation versée : 4 376 401 € pour l'ensemble des 10 communes, soit 88 % de la recette)

En fait, la C.C. bénéficie essentiellement de la **Dotations Globales de Fonctionnement** (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales s'élevant en 2011 à 469 321 € (dotation d'intercommunalité).

A l'égal d'une commune, elle peut bénéficier d'**aides** ou de **ressources spécifiques** : subventions (Etat, Région, Département et organismes spécialisés), Fonds de Compensation de la TVA...

Enfin, elle peut voter des **recettes attachées à un service** : TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), redevance spéciale d'enlèvement d'ordures ménagères, surtaxe sur l'eau...

En 2010, la CC a établi huit budgets :

7 sous nomenclature M 14 :

- 1 budget principal
- 1 budget SPANC
- 5 budgets des Zones d'Activités (Z.A.) qui sont soumis à des règles de comptabilisation spécifiques : comptes de stocks, prise en compte réelle de la T.V.A. ... :
 - sur Bourg Saint Andéol : Z.A. de Fanjouge, ZA d'Encros,
 - sur ST Just / ST Marcel : Z.A. du Banc Rouge
 - sur Viviers : Z.A. du Cros, Z.A. de Belleure

1 sous nomenclature M. 49 pour le service de l'eau

Fonctionnement de la Communauté de Communes

Pendant l'année 2011, et sous l'impulsion du Président Jean-Paul CROIZIER, les élus de la CC ont débattu des orientations qu'ils comptent donner à la structure ; ces choix ont été discutés, entre autres, au sein du Conseil Communautaire.

1 - le Conseil Communautaire

Chargé de l'administration de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire est composé de 30 délégués titulaires et de 30 délégués suppléants désignés par les 10 communes membres de la manière suivante :

	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de délégués suppléants
<u>BIDON</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
<u>BOURG SAINT ANDEOL</u>	<u>6</u>	<u>6</u>
<u>GRAS</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
<u>LARNAS</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
<u>SAINT JUST D'ARDECHE</u>	<u>3</u>	<u>3</u>
<u>SAINT MARCEL D'ARDECHE</u>	<u>4</u>	<u>4</u>
<u>SAINT MARTIN D'ARDECHE</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
<u>SAINT MONTAN</u>	<u>3</u>	<u>3</u>
<u>SAINT REMEZE</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
<u>VIVIERS</u>	<u>4</u>	<u>4</u>

En ce domaine également, des modifications législatives ou réglementaires sont à l'ordre du jour et elles peuvent avoir des conséquences directes sur notre E.P.C.I.

Au cours de l'année 2011, le Conseil Communautaire s'est réuni six fois au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de son Président, Monsieur Jean-Paul CROIZIER:

- le 03 mars 2011 à 17 h 30
- le 28 avril 2011 à 17 h 30
- le 30 juin 2011 à 17 h 30
- le 29 septembre 2011 à 17 h 30
- le 17 novembre 2011 à 17 h 30
- le 08 décembre 2011 à 17 h 30

2 - le Bureau

Il comprend, le Président de la Communauté de Communes et les vice-présidents, de telle sorte que chaque commune adhérente soit représentée.

En effet, il est à noter que depuis le renouvellement des conseils municipaux, en mars 2008, 9 vice-président ont été nommés ; il s'agit de:

Monsieur Serge MARTINEZ – premier vice-président, en charge **du développement économique et de l'emploi.**

Monsieur André PESENTI – deuxième vice-président, en charge des **finances.**

Monsieur André VERMOREL – troisième vice-président, **en charge des énergies renouvelables et de l'eau.**

Madame Brigitte PUJUGUET – quatrième vice-présidente, en charge de **l'enfance – jeunesse.**

Monsieur Roland RIEU – cinquième vice-président, en charge de **l'environnement et des ordures ménagères.**

Monsieur François LOUVET – sixième vice-président, en charge du **patrimoine et de la culture.**

Monsieur Marc BOULAY – septième vice-président, en charge de **l'aménagement de l'espace communautaire.**

Monsieur Daniel ARCHAMBAULT – huitième vice-président, en charge de **la communication, des agences postales et du centre de secours.**

Monsieur Paul LAVIE – neuvième vice-président, en charge du **tourisme.**

Chargé de la gestion courante de la Communauté de Communes, le bureau se réunit en principe tous les jeudis du mois.

3 – les Commissions :

Chaque commission est réunie par le vice – président responsable à chaque fois qu'une question relevant de leur compétence le demande ; comme pour le bureau, chaque commune y est représentée ; les commissions sont les suivantes :

- *développement économique et emploi - finances - énergie et eau - enfance et jeunesse - environnement et ordures ménagères - patrimoine et culture - aménagement de l'espace communautaire – communication, agences postales et centre de secours – tourisme.*

A ces commissions peuvent s'ajouter d'autres pour des points très spécifiques :

- *commission d'appel d'offres (CAO)* pour l'attribution des marchés, présidée par M. Jean- Paul CROIZIER

- *commission délégation de service public (D.S.P.)* pour le choix de délégataires, présidée par M. Jean- Paul CROIZIER

- *commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)* pour les relations financières entre la Communauté de Communes et les Communes adhérentes, sous la responsabilité de M. André PESENTI.

4 – le Personnel : le rapport figure en annexe N° 1

Chapitre 2 : L'exercice des compétences de la Communauté de Communes

Lors de sa création, un certain nombre de compétences ont été attribuées à la Communauté de Communes ; toutefois, toutes n'ont pas été exercées de la même manière, certaines présentant un caractère impératif ou urgent, d'autre demandant un certain temps d'étude ou de réflexion. Par conséquent, ne seront évoquées que les actions ayant donné lieu à un commencement d'étude ou de réalisation.

1 - Aménagement de l'espace communautaire.

A / Pays :

La Communauté de Communes a adhéré en 2005 au « **Pays de l'Ardèche Méridionale** » qui couvre la moitié sud du département et associe 172 communes ; il est l'interlocuteur unique de l'Etat, de la Région et du Département pour l'attribution de certaines subventions, pour des actions publiques, privées ou associatives entrant dans le cadre des projets préalablement définis par le Pays ; ces aides pourront éventuellement s'ajouter à celles habituellement directement consenties aux collectivités par ces organismes. De par la variété de son champ d'action et son importance, le « Pays » est une entité qui a un rôle important dans le portage et la réalisation des projets locaux ; en effet il est amené à intervenir en matière de culture, d'environnement, d'économie, d'emploi, de tourisme etc...19 délégués titulaires représentent la C.C dont la participation financière s'élève à 64 500 € au titre de l'exercice 2011, somme à laquelle il faut ajouter la contribution au titre de l'ORC (organisation rurale collective) qui est de 24 100 € et la participation à la pépinière d'entreprise « L'Espéridou » (8 000 €).

B / Protection et valorisation du patrimoine communal mise en œuvre du projet de « Pays d'Art et d'Histoire »

Création du **SMVM** (syndicat mixte du Vivarais Méridional) en 2010: voir infra.

En outre, dans le cadre d'un protocole d'accord avec le Conseil Général, la commune et les amis de Saint Montan, il a été décidé de lancer une étude sur l'exploitation du **patrimoine de Saint Montan**, et plus particulièrement de son château, ainsi qu'un diagnostic technique des bâtiments ; à cet effet, le cabinet « Prospective et Patrimoine » a été désigné pour mener l'étude.

2- Développement économique.

A / Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités et de zones industrielles

Le rapport relatif à cette compétence figure en annexe N° 4

B / Actions en faveur du développement et de la promotion touristique.

Statutairement, la communauté de communes n'a pas cette compétence qui ressort exclusivement de communes ; cependant, des partenariats sont mis en place pour soutenir des initiatives locales à condition qu'elles aient un retentissement important, au-delà du Sud Ardèche, voire (inter)national, afin de favoriser la mise en avant et en valeur du territoire : festival jazz à Larnas, marathon international des Gorges, tour de l'Ardèche cycliste féminin, international de pétanque, circuit d'art contemporain...etc.

Il faut noter également la présence d'un délégué de la CC à la commission « grotte Chauvet » dont la réalisation de l'espace de restitution revêt un caractère important pour le territoire.

C / Signalisation, aménagements de sites et sentiers de randonnées:

Un agent est chargé de remise en valeur et la création de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} novembre 2009, ce qui a permis de relancer cette compétence particulièrement intéressante pour faire connaître d'autres aspects et richesses du territoire.

Le rapport relatif à cette compétence figure en annexe N° 5.

D/ Actions en faveur du développement du commerce, de l'artisanat de proximité, des activités agricoles, industrielles et tertiaires, notamment dans le cadre du contrat de pays.

Au titre de cette compétence, la Communauté de Communes a développé une stratégie de participation à des structures porteuses de développement économique, et donc social. Elle a ainsi participé aux travaux d'organismes situés au-delà du Département et à l'intérieur de celui-ci.

1. En dehors du Département :

- la Communauté de Communes s'est impliquée, dès sa création, dans le **pôle de compétitivité « TRIMATEC »** ; ce pôle a pour objet la mise en valeur des technologies issue du nucléaire, et de développer leurs applications vers les domaines les plus variés (pharmacie, cosmétique, traitement des déchets etc...). De par son importance, son périmètre s'étend de Valence à Montpellier autour de Tricastin – Marcoule. Ce pôle a été retenu par le CIAT (comité interministériel pour l'aménagement du territoire) le 12 juillet 2005.

- Une autre Provence Initiative (ex Force Sud Initiative)

Cette association, dont le siège est à Bollène, favorise l'initiative créatrice d'emploi et d'activités ; cette structure couvre désormais, outre notre CC, l'ensemble des communes drômoise, du Pays « une autre Provence », la CC de Rhône Lez Provence. Le nouveau conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise, de banquiers, d'opérateurs, d'élus et lauréats.

2. A l'intérieur du Département :

- **Pays :** (voir ci-dessus)

- **C.D.E.C. :** 4 représentants de la CC ont été nommés auprès de la « Commission Départementale d'Equipeement Commercial » qui s'est transformée en C.D.A.C. (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) par décret du 28 novembre 2008.

Cette commission donne son avis ou son autorisation (en fonction des surfaces) sur la construction ou l'extension d'activités commerciales.

- **Syndicat Mixte du Vivarais Méridional (SMVM) :** la communauté de communes, suite à l'initiative de Viviers, s'était engagée dans une démarche en vue de l'obtention du label «Pays d'Art et d'Histoire » ; suite à l'adhésion au projet des communauté de communes de Rhône Helvie, Barrès Coironet Berg et Coiron, il a été décidé de créer ce syndicat regroupant les 4 entités ; ce syndicat est chargé de suivre tout le processus de labellisation et, ensuite de sa mise en œuvre ; la CC est représentée par MM. François Louvet, Jacky Beau, Jean Louis Issartel en tant que titulaires et par Mme Francine Gaillard comme suppléante,.

3. Actions au sein même de la CC :

- **Etude économique sur la vente directe de produits agricoles :** en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, a été lancée une étude économique sur la vente directe de produits agricoles.

- parallèlement, a été initié une étude de faisabilité pour des **structures d'accueil pour les artisans d'art.**

3 - Emploi.

La CC soutient la mise en place d'une antenne de la « **Maison de l'emploi** » sur le territoire.

A ce jour, la commune de Saint Marcel d'Ardèche, par le biais du Pôle communal des Services Public, a installé cette antenne. Le projet s'est modifié et s'intitule « Pôle Service ». Ce projet permet de :

- Mettre en réseau les pôles de services entre eux,

- Organiser, un service de proximité tous publics sur les questions d'emploi, de formation, d'insertion, en s'appuyant sur des dispositifs et/ou structures déjà existants : Relais de Service Public, site de proximité, missions locales, Mife, CCAS,...
- Faciliter un premier niveau d'information généralisé sur les offres de service des différents partenaires, et la mise en relation publics / organismes.

4 – Protection et mise en valeur de l'environnement.

A / Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

En 2010 se sont poursuivis les contrats conclus en 2009 en association avec d'autres collectivités (CC de Marsanne, CC de Dieulefit), l'ensemble de la procédure étant coordonnée par le SYPP ; en outre, depuis le 1er mai 2009, le haut de quai des trois déchèteries est géré en régie directe.

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets est joint en annexe n°3

B / Prévention des risques naturels

1. *Protection contre les risques hydrauliques liés au Rhône et à l'Ardèche :*

La digue du Banc Rouge, sur ST Just et ST Marcel a été remise en état par le syndicat des digues qui a été dissous lors de la création de la C.C.; c'est désormais l'EPCI qui en assure l'entretien courant ainsi que le remboursement des emprunts. Un diagnostic de l'ensemble de la construction s'avèrera sans doute nécessaire.

En ce qui concerne l'Ardèche, une convention a été passée avec le SIVA (syndicat intercommunal de la vallée de l'Ardèche) en 2005 pour le confortement du seuil des Biordonnes, détruit lors d'une crue; cependant, le dossier n'a pas progressé depuis.

2. *Opération d'insertion pour l'entretien de l'environnement :*

La Communauté de Communes participe activement, par l'intermédiaire de certaines communes adhérentes, à l'entretien des espaces publics, par des opérations de nettoyage, de débroussaillage et de mise en valeur.

Ces actions environnementales se doublent d'un aspect social, vers un public défavorisé, puisque les prestations sont exécutées dans le cadre de contrats d'insertion (« brigades vertes »), toutefois, suite au désengagement d'autres collectivités publiques, le coût des semaines a connu une augmentation très sensible et certaines communes ne peuvent plus suivre cette progression.

La CC a participé au financement de 40 semaines de travaux effectués dans 6 communes ; cette participation s'élève à plus des 2/3 du coût hebdomadaire qui s'élève à 2 000 €.

4. *Alimentation en eau potable :*

Cette compétence est la plus ancienne de la Communauté de Communes : elle était déjà exercée par l'ex-SIVOM du canton de Bourg ST Andéol.

Les opérations concernent autant le captage, le traitement, la distribution, que la recherche et la préservation de la ressource.

- *le système des aides départementales* consiste en l'attribution d'une enveloppe globale à un territoire ; 80 % de cette enveloppe doit être redistribuée aux communes de ce territoire selon certaines règles fixées par le Département ; les 20 % restants sont répartis librement.

Pour cette attribution, la Communauté de Communes a été associée au syndicat du Fay et aux communes d'Aubignas et Scautres.

- *les travaux* : la plupart des communes ont été concernées :

La liste des marchés passés en 2011 figure en annexe n° 9

- *les affermages* :

En 2008 débutaient les nouveaux contrats d'affermage souscrits pour la période 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2017 : la SAUR pour Viviers, VEOLIA EAU pour le canton de Bourg ST Andéol.

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service de l'eau est joint en annexe n°8.

- *les captages* :

1 / les procédures de mise en conformité : Gérige, Bellieure, le Fraou, les Marronniers...sont en cours ; il faut noter les difficultés nées du projet d'assainissement du hameau de Rimouren ; de par sa situation en zone « Natura 2000 », les services de tutelle se montrent excessivement pointilleux quant au projet qui, du coup, reste bloqué ; en ce qui concerne Viviers, le forage de Bellieure sera mis en service début 2012 et deviendra la ressource principale; toutefois, les opérations de protection du puits Saint Nicolas sont cours (travaux sur le RD 86 i) afin de préserver cette ressource en secours.

2 / l'exploitation : suite à la décision de mise en exploitation la ressource de Bellieure à Viviers, le projet de raccordement de ce site au réservoir principal et au réseau a été lancé.

4. SPANC- Service Public d'Assainissement Autonome

Depuis le 11 septembre 2011, la communauté de communes a pris la compétence « SPANC » ; elle est donc chargée d'apporter ses conseils dans le domaine de l'assainissement individuel sur tout le territoire, et de vérifier le fonctionnement des installations existantes. L'assainissement collectif, en revanche, reste de la compétence communale.

5 - Energie :

A / Electricité :

La Communauté de Communes est membre du SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) ; à ce titre elle lui a confié :

- *Pour les zones d'activités dont elle a la gestion :*

L'entretien des installations, des zones d'activités uniquement

Le dépannage ponctuel

Le remplacement programmé des sources lumineuses, en fonction de leur durée de vie optimal ou en vue d'installer des équipements plus performants et plus économes en énergie

- *Pour l'ensemble du territoire :*

Hormis le domaine spécifique des zones d'activités, les membres de la Communauté de Communes ont décidé que sa compétence ne s'exercerait qu'en matière de renforcement et d'extension des réseaux basse tension, à l'exclusion de l'éclairage public.

B / Energies renouvelables :

1. Approbation du zonage éolien et photovoltaïque

La Communauté de Communes a consulté trois bureaux d'étude pour la réalisation de l'étude « Définition d'une stratégie en matière d'énergie renouvelable et étude d'une ZDE ». Au vu des critères techniques et financiers, la communauté de commune a confié cette mission à ABIES. La mission est en cours.

Les orientations du Grenelle 2 de l'Environnement ont fixé de nouvelles orientations pour 2020 : réduction de 20 % des émissions de CO2, amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et objectif de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie ; la Communauté de Communes a engagé une démarche de mise en œuvre de projets « énergies renouvelables » sur son territoire, pour prendre part aux efforts de lutte contre le changement climatique, diversifier ses approvisionnements en énergie, et développer des activités économiques durables sur son territoire.

A la vue des :

- résultats de l'étude menée par les bureaux d'études ABIES et SOLAGRO, qui ont réalisé une évaluation chiffrée des gisements théoriques et réellement « mobilisables » dans le respect de l'environnement, de la santé, de la biodiversité, des paysages, et dans l'intérêt des générations actuelles et futures ;
- conclusions du processus d'information du public, et l'objectif partagé de la nécessité d'un développement maîtrisé, et organisé à l'échelle du territoire ;

La Communauté de communes a acté la définition des :

- ✓ 3 périmètres de ZDE (Zone de Développement de l'éolien) qui concernent les communes de Saint Marcel, Bidon et Saint Montan. L'objectif de puissance fixé pour les installations éoliennes sur le territoire est de 40 MW ;
- ✓ les espaces pouvant accueillir potentiellement des centrales photovoltaïques au sol, concernent toutes les communes, sauf Viviers ; l'objectif de puissance fixé pour les installations photovoltaïques sur le territoire est de 40 MW.

2 Mise en place de l'antenne de Polénergie dans les locaux de la communauté de communes

Polénergie est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1994 en Ardèche ; elle assure gratuitement une mission d'information et d'accompagnement des porteurs de projet, professionnels ou privés, dans tous les domaines relatifs à l'énergie, tant dans ses aspects techniques que financiers.

La Communauté de communes a mis en place la 1^{ère} antenne du sud de l'Ardèche en proposant à Polénergie gracieusement ses locaux. Une permanence est assurée, sur rendez-vous, tous les 1ers mercredis du mois, 9h à 12h ; contact : par téléphone au : 04 75 35 87 34 ou par courriel : info@polenergie.org.

6 – Transports scolaires :

La Communauté de Communes est l'organisateur secondaire pour les transports scolaires ; à ce titre, une convention la lie au Département qui reste toutefois le maître d'ouvrage principal.

7 – Agences postales intercommunales :

(voir le chapitre consacré au personnel)

8 – Création d'une caserne de pompiers intercommunale :

En 2008, la CC a pris une nouvelle compétence relative à la construction d'une caserne de pompiers intercommunale et fin 2010 les travaux étaient enfin visibles, des problèmes de terrain ayant considérablement retardé le calendrier; il est rappelé que la participation financière de la CC s'élève à 35% du coût de l'opération, acquisitions foncières comprises.

9 – Action sociale : actions socio-éducatives en direction des enfants et jeunes de 0 à 18 ans :

Le rapport sur la compétence « enfance jeunesse » figure en annexe N° 2

10- Politique du logement et du cadre de vie : Mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.)

La CC a décidé de participer à l'élaboration d'une étude préalable à la mise en place d'un P.L.H. ; celle-ci concerne 4 communautés de communes: DRAGA, Rhône – Helvie, Barrès – Coiron et Berg et Coiron, la coordination étant assurée par Rhône – Helvie. Après approbation du cahier des charges par les 4 communautés. La phase de diagnostic étant à présent terminée, les orientations sont en cours de définition.

Le rapport sur le Service habitat figure en annexe N° 7

11 – Transport à la demande :

Suite à la décision du « S.I.V.O.M. du Plateau » de ne plus organiser le transport à la demande, aux différentes délibérations concordantes prises par les communes du territoire et à l'arrêté du Préfet du 19 mars 2009, une modification statutaire a permis à la CC de reprendre cette compétence à compter du 09 mars 2009 ; le relais a été assuré sans difficulté.

12 – Pont bascule de Bourg Saint Andéol

Les ponts bascules en service sur le territoire étaient d'une grande utilité pour les entreprises ; cependant, les coûts de fonctionnement ont provoqué l'arrêt de leur fonctionnement ; toutefois, afin de sauvegarder au minimum une installation sur le secteur pour l'ensemble du territoire ; aussi, par délibération du 26 novembre 2009, a-t-il été décidé de transférer à la CC la gestion de celui de Bourg Saint Andéol qui est en bon état.

Chapitre 3 : Eléments financiers

La Communauté de Communes est un établissement public ; à ce titre, elle applique les règles de la comptabilité publique ; toutefois, la diversité de ses compétences engendre la multiplication des budgets : **M 14** pour le budget principal et les zones d'activités

M 49 pour le budget de l'eau

1 – Budgets M14

A / Budget général : la gestion 2011 a donné les résultats suivants :

- fonctionnement :

Dépenses : **7 445 087.25**

Dont : Charges à caractère général : 1 660 673.41

Charges de personnel : 721 330.57

Atténuation de produits : 4 376 401.32

Charges gestion courante : 559 375.72

Charges financières : 5 387.10

Transfert en investissement: 121 919.13

...

Recettes : **9 337 992.50**

Dont : Atténuation de charges : 6 343.34

Produits des services : 285 641.32

Impôts et taxes : 6 484 566.00

Dotations et participations : 1 492 128.56

Produits exceptionnels : 25 776.00

Excédents 2010 : 1 043 537.27

- investissement :

Dépenses : **370 418.79**

Dont : Immo. Incorporelles : 7 058.30

Immobilisations corporelles : 95 039.54

Rembt emprunts 7 144.23

Déficit 2010 : 261 176.72

Recettes : **423 342.83**

Dont : Dotations : 18 082.00

Subventions : 5 348.00

Fonds de réserve : 277 993.70

Amortissements : 121 919.13

B / Budgets des zones d'activités :

Un budget doit être établi pour chaque zone d'activités ; toutefois, leurs montants étant modestes, une présentation par chapitre augmenterait le volume de ce rapport, sans que ceci n'apporte d'éléments essentiels. Ils seront donc présentés en masse, dépenses – recettes, fonctionnement – investissement ; en outre, ces budgets enregistrent une comptabilité de stocks et ils sont soumis à la T.V.A. réelle, contrairement au budget général M 14.

- SIPAZAI (ZA du Banc Rouge) :		
fonctionnement :		
Dépenses :		31 977.27
Recettes :		129 711.04
<i>Excédent de clôture :</i>		<i>97 733.77</i>
investissement :		
Dépenses :		3 838.19
Recettes :		42 528.10
<i>Excédent de clôture</i>		<i>38 689.91</i>
- ZA Fanjoue (B.S.A.):		
fonctionnement		
Dépenses :		355 980.60
Recettes :		355 980.60
investissement :		
Dépenses :		694 738.78
Recettes :		345 772.38
<i>Déficit de clôture</i>		<i>- 348 966.50</i>
- ZA En Cros (B.S.A.) :		
fonctionnement		
Dépenses :		99 838.58
Recettes :		99 838.58
investissement :		
Dépenses :		153 255.37
Recettes :		53 416.79
<i>Déficit de clôture</i>		<i>- 99 838.58</i>
- ZA Bellieure (Viviers):		
fonctionnement		
Dépenses :		223 728.12
Recettes :		223 728.12
investissement :		
Dépenses :		440 509.24
Recettes :		216 781.12
<i>Déficit de clôture</i>		<i>- 223 728.12</i>
- ZA Le Cros (Viviers) :		
Fonctionnement :		
Dépenses :		0
Recettes :		0

investissement :	
Dépenses :	1 903.50
Recettes :	0
Déficit de clôture	- 1 903.50
- SPANC (service public d'assainissement autonome)	
Exploitation:	
Dépenses :	17 505.23
Recettes :	42 820.00
Excédent de clôture:	25 314.77
investissement :	
Dépenses :	14 966.43
Recettes :	0
Déficit de clôture	- 14 966.43

2 – Budget M49 – service de l'eau : les chiffres de la gestion 2011 sont les suivants :

- Exploitation :	
Dépenses :	435 903.22
Dont : Charges caractère gal :	3 077.35
Charges personnel :	80 000,00
Charges financières :	7 310.52
Amortissements :	345 515.35
Recettes :	1 331 245.25
Dont : Vente de services :	779 690.61
Opérations d'ordre :	179 987.06
Excédent 2010	371 567.58
- Investissement :	
Dépenses :	2 655 533.75
Dont : Immo corporelles :	25 572.55
Emprunts :	37 118.15
Immo en cours :	1 518 937.85
Opérations d'ordre :	389 173.67
Déficit 2010 :	684 731.53
Recettes :	2293 559.74
Dont : dotations :	945 465.08
subventions d'équipement :	584 206.09
opérations d'ordre :	418 373.22
Amortissements :	345 515.35

Chapitre 4 : Perspectives

2011 a été une année très riche pour notre EPCI mais aussi pleine d'incertitudes, suite à la suppression de la taxe professionnelle. Les orientations prises par les élus laissent présager une diversification des activités dans le futur ; cependant, cet enrichissement devra s'accompagner des moyens indispensables, **en personnel et en locaux.**

Depuis sa création, de nombreuses compétences lui ont été transférées ; la plupart du temps celles-ci ont engendré des charges financières, sans pour autant diminuer l'attribution de compensation reversée aux communes :

- Actions nouvelles « Enfance jeunesse »
- Pays d'Art et d'Histoire
- Construction d'un centre de secours intercommunal
- Plan local de l'habitat
- Développement économique
- Sentiers de randonnées
- Gestion des digues... etc...

Parfois les communes « oublient » d'associer la communauté de communes à leurs décisions ; à titre d'exemple, les décisions fiscales communales ont des répercussions directes sur le potentiel fiscal de l'E.P.C.I. , et, par conséquent sur les dotations reversées par l'Etat à la communauté. La suppression de la taxe professionnelle et la perception par la communauté de communes d'une fiscalité foncière impliquera une plus forte concertation entre communes et communauté de communes sous peine d'alourdir la contribution des ménages.

Devant la croissance des compétences, beaucoup reste à construire et l'énergie de chacun, élu ou agent, est plus que jamais indispensable, dans le cadre d'une étroite coordination et collaboration entre toutes les structures.

Annexe 1 : service du personnel

EVOLUTION DU PERSONNEL

I- BILAN 2011

L'évolution et le développement de la collectivité se poursuit :

7.5 postes ont été pourvus en 2011.

Remplacement et Renfort : 1.5 postes

1) *Filière Administrative* :

- Augmentation du temps de travail d'1 Agent Administratif en renfort sur les services « Environnement/OM et Secrétariat »

2) *Filière Technique* :

- 1 Adjoint Technique non titulaire en renfort sur le service SPANC

Création de postes : 3 postes

1) *Filière Administrative* :

- 1 Attaché contractuel chargé de mission « **Tourisme** » recruté pour étudier le transfert de la compétence « Tourisme ».
- 1 Attaché contractuel chargé de mission « **Programme Local de l'Habitat** » recruté conjointement avec la Communauté de Communes de Rhône-Helvie afin de développer leur service habitat et d'assurer le suivi et l'animation de leur PLH respectifs sur la période 2011/2016

2) *Filière Technique* :

- 1 d'Agent de Maîtrise territorial recruté par voie de transfert dans le cadre du passage de la compétence **SPANC** (Service Public d'Assainissement non Collectif).

Besoin saisonnier : 2 postes

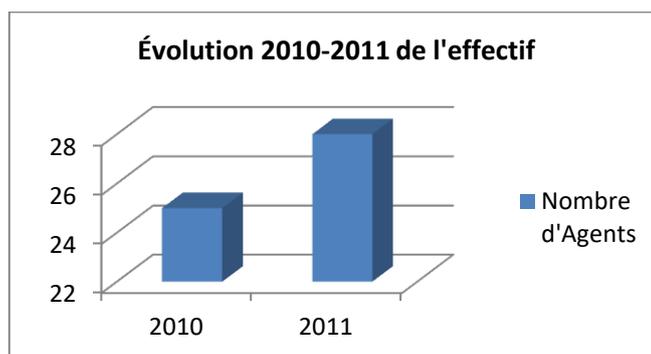
1) *Filière Animation* :

- 2 Adjoint d'Animation recrutés en période de vacances scolaires pour assurer les séjours et/ou activités.

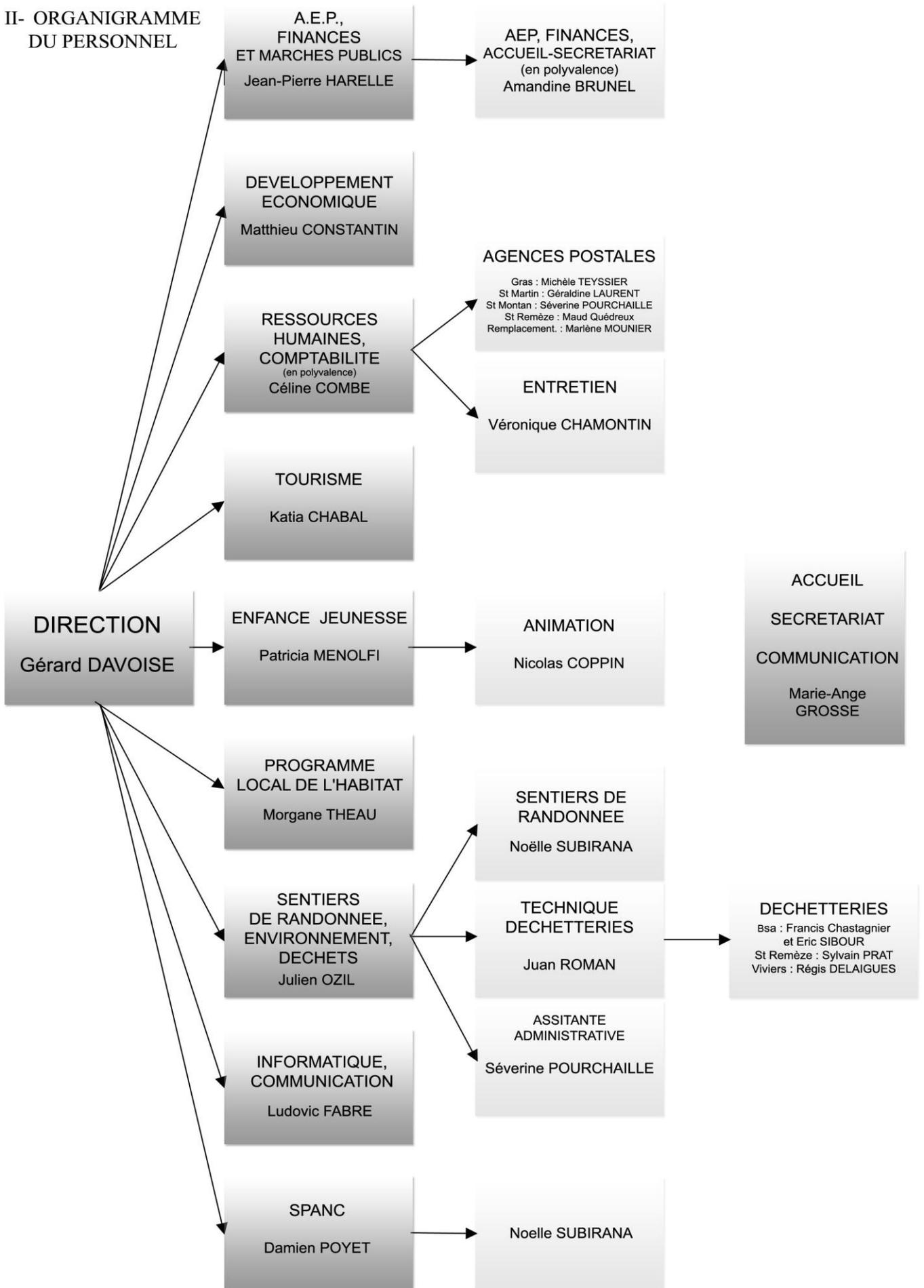
Vacance de poste : 1 poste

1) *Filière Administrative* :

- 1 Attaché Territorial recruté par voie de mutation pour le service « Développement Économique » en remplacement du chargé de mission.



II- ORGANIGRAMME
DU PERSONNEL



III- Agences Postales Intercommunales

Le Fonctionnement :

La Communauté de Communes assure la gestion des 4 Agences Postales Intercommunales, Saint Martin, Saint Remèze, Saint Montan et Gras, ayant pour objectif le maintien d'un service postal de proximité sur le territoire. Elle en assume les frais de fonctionnement dont le cout lié au personnel (4 agents titulaire de la fonction publique et 1 agent remplaçant y sont affectés).

Le Bilan d'activités :

Le chiffre d'affaire « Courrier » des 4 agences St Martin, St Remèze, Gras et St Montan, s'élève à 107 232€ représentant 17.60% du chiffre d'affaires du groupement de La Poste de Bourg St Andéol.

Agences postales	St Martin	St Remèze	St Montan	Gras	TOTAL
Chiffre d'affaires	6,04%	4,66%	5,5%	1,4%	17,60%
Evolution 2009-2010	+4,%	+10%	+14,40%	+17,41%	

Les différents résultats se justifient en fonction de la fréquentation estivale et de l'augmentation de la population de St Montan.

Quelques chiffres concernant **la fréquentation des API :**

Agences postales	St Martin Clients/jour	St Remèze Clients/jour	St Montan Clients/jour	Gras Clients/jour
Fréquentation moyenne annuelle	23	23	26	5
Variation 2011-2010	+31%	+48%	+28%	+26%

Les fermetures

AGENCES	NOMBRE DE JOURS FERMÉS
ST MARTIN	15
ST REMEZE	6
ST MONTAN	6
GRAS	8

Le Bilan Financier :

INTITULE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Personnel (+ frais déplct)	55 483.25€ + 1 020.32€ Au total = 56 503.57€		
Frais lié au fonctionnement (eau, électricité, téléphone...)	1 000€/an/API		
Convention La Poste		51 360.00€	
SOLDE			- 9 143.57€

LES REALISATIONS 2011

L'année 2011 marque un tournant dans le paysage de l'enfance et de la jeunesse.

C'est, en effet, cette année que les maires des communes de la communauté de communes ont décidé de confier leur action en direction des enfants et des jeunes du territoire à la communauté de communes.

L'objectif étant de répondre de façon efficace à l'attente des enfants et des familles mais également à celle des jeunes collégiens et des jeunes adultes et ce de Saint Martin à Viviers en passant par Bidon et Larnas.

Comme annoncé lors des vœux de l'année dernière, aucun changement d'envergure ne viendra bouleverser les habitudes des usagers, il s'agira de mettre en place une organisation efficace pour que les actions existantes puissent continuer tout en trouvant un nouveau souffle et un nouvel élan, mais également pour proposer des actions nouvelles afin de balayer la totalité des besoins exprimés .

Depuis 2008, les actions sont pensées et organisées dans ce seul but de trouver le mode de fonctionnement le plus efficace possible tout en garantissant les attentes des citoyens.

Les réalisations ci-dessous en sont la concrétisation :

- ✓ La formalisation du « Local jeunes intercommunal » avec un double agrément permettant l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans et plus,
- ✓ l'accueil du camion de la découverte en partenariat avec l'Arche des métiers en direction du tout public mais spécialement des enfants scolarisés en primaire,
- ✓ la mise en place de programme attractif pour les périodes de vacances,
- ✓ la prise de la compétence « Adhésion à la Mission Locale » pour l'ensemble des communes de la communauté de communes,
- ✓ le maintien du soutien financier aux associations porteuses des actions nouvelles destinées à maintenir un niveau de service équitable sur le territoire,
- ✓ la participation au groupe de travail sur la qualité d'accueil en petite enfance en partenariat avec la CAF et le Département.
- ✓ Le travail pour la mise en place d'un Kiosque Info Jeunes sur au moins deux points du territoire en partenariat avec le Centre Régional d'information Jeunesse et de la Région Rhône Alpes.

LES PERSPECTIVES 2012

Si les élus de la communauté de commune du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche se sont attachés en 2007 à définir un projet social concernant les champs de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, c'est qu'ils sont pleinement conscients que la première chose que la population regarde en venant s'installer sur un territoire, c'est son offre de service.

Elle doit être non seulement existante mais également accessible tant sur le plan territorial que sur le plan financier.

Elle doit également être organisée de façon à faciliter la vie quotidienne des habitants.

Enfin, l'action publique doit garantir sa diversité pour permettre à la population de trouver les espaces nécessaires à l'organisation de leur vie quotidienne et des loisirs de leurs enfants.

Aujourd'hui avec la prise de compétence totale Petite enfance – Enfance et Jeunesse, les élus de la communauté de communes envisagent de plus en plus le territoire comme un espace de projet partagé pour lequel ils souhaitent définir un projet politique global et au sein duquel ils souhaitent pouvoir organiser les services utiles à la population.

La nouveauté de l'intervention de la communauté de communes dans le secteur enfance jeunesse, l'évolution des modes de vie et des pratiques sociales: en famille, à l'école, entre jeunes impliquent la nécessité de prendre en compte les besoins des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles avec un regard nouveau.

Nécessité de réfléchir à une organisation adaptée : quelles actions ? À quel endroit ? Avec qui ? Autour de quel projet éducatif territorial ?

Ce Projet Educatif 2012/2013 consistera à dire ce que, nous, acteurs locaux envisageons pour, collectivement, assumer nos responsabilités et conduire les générations successives d'enfants habitant sur le territoire jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social.

Il permettra la cohésion des services intercommunaux et associatifs du territoire pour un meilleur service auprès des habitants.

Annexe 3 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

La communauté de communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets. Cette compétence a pris énormément d'importance ces dernières années notamment à cause des exigences croissantes des habitants, l'état des installations (déchèteries), la disparition ou l'incendie de bacs et les carences de certains prestataires, le suivi, demande une attention quotidienne. La CC assure le financement de cette compétence ainsi que des actions de communication.

Cette année est entre autres marquée par la mise en place du contrôle d'accès aux déchèteries et la facturation des apports des professionnels et la prise en régie du lavage des bacs à ordures ménagères et des colonnes de tri.

Organisation des services en 2011 :

Service	Mode de Gestion		Agent/Société/Organisme
	Régie	Prestation	
Collecte des ordures ménagères		x	SITA MOS
Collectes des emballages et des papiers		x	SITA MOS
Collecte des verres		x	SOLOVER
Tri des emballages corps-creux		x	PLANCHER ENVIRONNEMENT (gestion SYPP)
Tri des papiers		x	COVED (Gestion SYPP)
Gardiennage des déchèteries	x		CHASTAGNIER Francis, DELAIGUES Régis, PRAT SYLVAIN, ROMAN Juan et SIBOUR Eric
Collecte et traitement des bennes de déchèteries		x	COVED (Gestion SYPP)
Lavage des bacs et colonnes de tri	x		AGENTS TECHNIQUES CCDRAGA
Maintenance/Ajouts des bacs		x	PLASTIC OMNIUM
Maintenance/Ajouts des colonnes de tri	x		ROMAN Juan et PRAT Sylvain
Collecte DDM*		x	SITA MOS
Collecte DASRI**		x	GAP HYGIENE SANTE (Gestion SYPP)

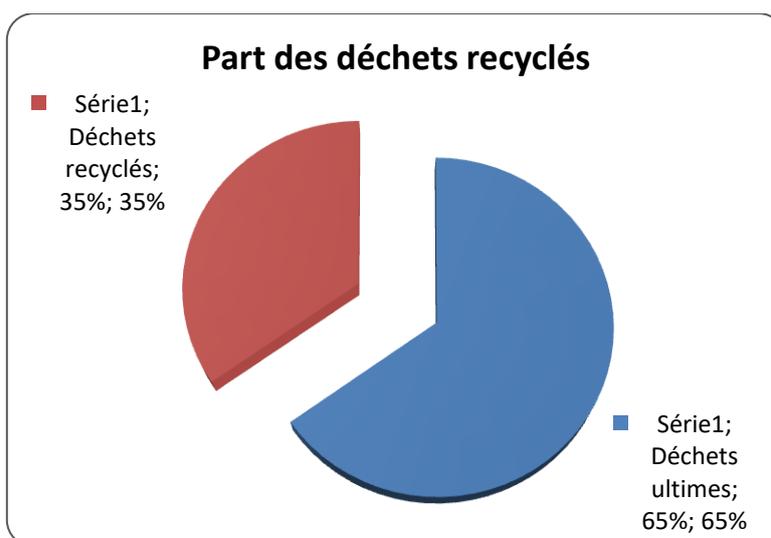
* Déchets Dangereux des Ménages

** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Matériaux	Recyclable/ revalorisable	Déchets ultimes	Tonnage traité en 2011
Ordures ménagères		x	6 100
Encombrants		x	801,54
Refus de tri emballages corps-creux		x	37,89
DDM		x	2,1
DASRI		x	0,143
Emballages corps-creux	x		165,61
Verres	x		517,96
Papiers-Journaux- Magazines	x		358,82
Cartons	x		155,75
Ferrailles	x		357,42
Gravats	x		1 243,48
Végétaux	x		509,32
Bois	x		353,76
Textiles	x		39,55

Déchets ultimes en 2011 : 6 941,67 tonnes.

Déchets recyclés/revalorisés en 2011 : 3 701,67 tonnes.



C. Parc de containers :

1. Taille du parc :

5 274 bacs pour un volume de 1 200,68 m³ (volume équivalent à 2010)

Le parc se compose de :

4 365 bacs OM pour un volume de 1076,05m³, répartis sur toute la cdc. (-0,55% par rapport à 2010)

909 bacs sélectifs pour la collecte des emballages corps-creux soit un volume de 124,63m³ sur la commune de Viviers. (+2,51% par rapport à 2010)

La collectivité est dotée de 86 colonnes emballages corps-creux, 63 colonnes papiers et 96 colonnes à verres, soit 245 colonnes pour faire le tri sélectif.

D. Financement de la compétence :

Par délibération en date du 30 mars 2006, le conseil communautaire a adopté les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM): un système de 10 zones correspondant aux 10 communes est mis en place, les taux étant déterminés en fonction des dépenses réelles du marché. En 2009, il a été nécessaire de réévaluer les taux de chaque commune à cause des surcoûts engendrés par les nouvelles prestations (ex : collecte DMS), l'amélioration du service (augmentation horaires d'ouvertures des déchèteries, etc.) et surtout l'augmentation conséquente d'une grande partie des charges (exemple TGAP, révision des prix des marchés, etc.).

Taux de TEOM votés en avril 2011 :

<u>BIDON</u>	<u>11,90 %</u>
<u>BOURG SAINT ANDEOL</u>	<u>11,74 %</u>
<u>GRAS</u>	<u>11,52 %</u>
<u>LARNAS</u>	<u>18,65 %</u>
<u>SAINT JUST D'ARDECHE</u>	<u>12,50 %</u>
<u>SAINT MARCEL D'ARDECHE</u>	<u>12,12 %</u>
<u>SAINT MARTIN D'ARDECHE</u>	<u>9,84 %</u>
<u>SAINT MONTAN</u>	<u>13,62 %</u>
<u>SAINT REMEZE</u>	<u>13,92 %</u>
<u>VIVIERS</u>	<u>12,76 %</u>

Le montant total de TEOM perçu en 2011 est de 1 741 876 €.

E. Actions/Évènements marquants de l'année 2011 :

a. La mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries :

Les badges sont destinés aux particuliers et professionnels du territoire (ou pratiquant une activité sur le territoire). En 2011, plus de 4 000 badges ont été distribués. La mise en place de ce contrôle d'accès a permis de diminuer de plus de 750 tonnes les quantités apportées en déchèteries soit plus de 18%. Ces déchets correspondent aux déchets qui étaient auparavant apportés par des personnes étrangères du territoire et dont les frais de gestion étaient supportés jusqu'à présent par les contribuables de la CCDRAGA, soit plus de 41 000€ pour 2011.

Les élus ont également décidé de faire payer les professionnels allant déposer sur les déchèteries. Un tarif au m³ par type de déchets a été voté en fin d'année 2010.

Près de 7 000€ ont été facturés aux professionnels en 2011.

b. Prise en régie du lavage des bacs :

La collectivité n'a pas souhaité renouveler le marché de lavage des bacs et colonnes de tri qu'elle avait avec l'ancien prestataire privé car la prestation ne donnait pas du tout satisfaction. Les élus ont décidé de réaliser cette opération en régie dès l'année 2011.

La gestion de cette opération en régie a permis, sans augmenter les dépenses, de :

- recenser et cartographier l'ensemble des bacs et colonnes
- laver la totalité des bacs et colonnes (auparavant, seulement 1/3 des conteneurs étaient lavés)
- faire à chaque lavage un point sur l'état des conteneurs
- réaliser les interventions de maintenance nécessaires après le lavage (pièces cassées, autocollants, etc.)

c. Réhabilitation des déchèteries de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers :

Un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre a été passé pour la réhabilitation des déchèteries de Bourg-Saint-Andéol et Viviers.

Le cabinet SAFEGE, de LA ROCHE DE GLUN a été retenu.

Il sera assisté par le cabinet 3A.

Si les deux projets se réalisent, les déchèteries devraient voir le jour dans le premier semestre 2014.

Etude stratégique en matière de développement économique

En 2011, la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche a lancé une étude stratégique dont l'objectif était de définir les grandes orientations du territoire en matière de développement économique. La Communauté de Communes a ainsi associé et impliqué de nombreux acteurs économiques et institutionnels travaillant sur notre territoire (Conseil Régional Rhône Alpes, CG07, Pays de l'Ardèche Méridionale, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, UAPI, ERGC...). Quatre enjeux majeurs ont été identifiés à partir du diagnostic réalisé et des échanges avec les partenaires associés : traitement des friches industrielles, amélioration de la qualité des zones d'activités, développement de l'offre d'accueil des artisans, densification de l'offre de services aux entreprises. Les enjeux ainsi définis ont permis au bureau d'étude de formuler des recommandations opérationnelles au travers d'un programme d'actions élaboré sur plusieurs années.

Atelier relais

Le 24 octobre 2011, l'atelier relais, situé sur la zone d'activités de Fanjouge à Bourg-Saint-Andéol, a été inauguré. Véritable outil de développement économique local, cet équipement permet de mettre à disposition d'une entreprise qui souhaite s'installer ou se développer sur le territoire, des capacités d'accueil de qualité à un prix attractif, pour une durée limitée. L'objectif est d'inciter les entreprises à s'implanter ou se développer sur le territoire intercommunal, le temps pour elles de devenir propriétaires de leurs locaux.

Cet équipement a été construit par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes, vendu pour 1€ symbolique. Il a bénéficié de subventions de la part du Pays de l'Ardèche Méridionale, de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Ardèche. Le bâtiment accueille depuis fin 2011 le siège de l'entreprise Soplair.

Convention de revitalisation ArcelorMittal

Suite à la fermeture de l'établissement ArcelorMittal France Construction situé sur la zone d'activités Fanjouge à Bourg-Saint-Andéol en 2010, l'entreprise s'est engagée à conduire une opération de revitalisation et contribuer ainsi à l'implantation et au développement d'activités permettant la création d'au moins 17 emplois pérennes.

Un fonds de 69 615 € a ainsi été mis en place pour encourager la création d'emplois. La gestion de ce fonds, disponible pendant deux ans, a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche. La Communauté de Communes travaille activement sur ce dossier pour faire bénéficier les entreprises du territoire de cette aide au recrutement.

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et de l'emploi

La Communauté de Communes soutient techniquement et financièrement différents partenaires, et notamment :

- UAPI (Une autre Provence Initiative) : cette plateforme d'initiatives locales propose aux créateurs d'entreprises un appui personnalisé au montage de leur projet, un soutien financier notamment sous la forme de prêts à taux 0%, ainsi qu'un accompagnement post-crédation.

- Pays de l'Ardèche Méridionale : la Communauté de Communes, au travers de sa participation soutient notamment la pépinière d'entreprises l'Espéridou et l'Opération Rurale Collective qui propose notamment aux commerçants et artisans du territoire un soutien financier pour le développement de leur activité.
- Trimatec : ce pôle de compétitivité a pour objet la mise en valeur des technologies issue du nucléaire, et le développement d'applications connexes dans des domaines variés (pharmacie, cosmétique, traitement des déchets etc...).
- Maison de l'Emploi et de la Formation : cette association travaille sur la prévision des besoins en ressources humaines afin d'adapter les offres de formation, sur les problématiques des publics les plus éloignés de l'emploi et sur le développement et l'accompagnement des initiatives pour le développement de l'emploi local.

Annexe 5 : Sentiers de randonnées 2011:

Objectifs :

- le PDIPR : inscription (PDIPR / PDESI).
- Les nouveaux sentiers : validations des tracées avec accord des propriétaires.
- La réhabilitation 2011 : Rendre les sentiers praticables conception de nouvelles « topo-fiche » pour chacun des sentiers et d'une carte globale. Début de changement de la signalétique.
- Via Rhona : faire le lien avec les communes concernées.

Mois par mois :

- Janvier :

Avancement du projet Via Rhona, préparation du dossier de demande de subventions, travail sur le budget, préparation de nouvelles conventions suite à des refus et travail sur la communication (site internet) et les visuelles des Portes d'entrée.

- Février :

Travail sur les visuelles des portes d'entrée, les fiches guides téléchargeables, modifications de certains sentiers suite à des refus et nouveau conventionnement avec les associations. Travail sur la consultation des marchés

- Mars :

Travail sur les visuelles des portes d'entrée, les fiches guides téléchargeables, les fiches d'identification de chaque signalétique existante ou à créer, établissement de conventions suite à des refus, étude des possibilités de sentiers au bord du Rhône et continuité du dossier de demande de subventions.

- Avril :

Travail sur la demande de subventions, le marché à lancer, les fiches d'identification de chaque signalétique et sur les sentiers du domaine d'Imbours.

- Mai :

Travail sur les sentiers de Bidon, d'Imbours et de St Remèze. Avancement du Projet Via Rhona. Étude de la localisation exacte de chaque signalétique et demande d'autorisation d'implantation.

- Juin :

Travail sur les sentiers du Bord du Rhône, de Bidon et d'Imbours. Modification des visuelles des portes d'entrée. Avancement de l'inscription PDIPR. Préparation des fiches guides de 2012 et avancement du projet Via Rhona.

- Juillet :

Travail sur les fiches d'identification de chaque signalétique et les autorisations d'implantation. Avancement du Projet Via Rhona.

- Août :

Travail sur les sentiers de Larnas, le positionnement exacte des poteaux et les autorisations d'implantation.

- Septembre :

Travail sur les autorisations d'implantation de poteaux, les rectifications des visuelles, les sentiers du bord du Rhône ainsi que sur l'inscription PDIPR.

- Octobre :

Avancement du Projet Via Rhona, ouverture des plis du marché lancé.

- Novembre :

Travail sur le Budget.

- Décembre :

Avancement du projet Via Rhona, travail sur l'inscription PDIPR et pose des premiers poteaux.

Évaluation :

- le PDIPR : l'inscription est lente et ne pourra se terminer que dans 6 mois minimum (avec le temps de réponse du département). Des courriers sans réponses peuvent malheureusement contrer l'inscription.
- Les nouveaux sentiers : des nouveaux tracées ont été envisagé par endroit suite à des refus catégorique. D'autre sont opérationnelle et ne nécessite que la pose de poteaux et le balisage.
- La réhabilitation 2011 : le marché a pris du retard, la pose ne se fera que début 2012.

Prévisions 2012 :

La totalité de la signalétique devra être opérationnelle, ainsi que les fiches guides réactualisées. L'inscription PDIPR sera fonction des réponses du département. Suivant les nouveaux tracée, des conventions sont à créer avec les associations de balisage.

Annexe 6 : le SPANC

Objectifs :

- Mise en place d'un Service d'Assainissement Non Collectif sur le territoire de la communauté de communes.

Mois par mois :

- Avril :

État des lieux sur la prise de compétences SPANC

- Mai :

Semaine de formation SPANC, travail sur le budget prévisionnel et sur la communication pour cette prise de compétence.

- Juin :

Travail sur le futur site internet.

- Aout :

Affinement du Budget SPANC et établissement des futures délibérations.

- Septembre :

Mise en place des délibérations, travail sur le site et les commissions.

- Octobre :

Travail sur le règlement intérieur, site internet et autres communications.

- Novembre :

Retouche du budget, travail sur le site internet, les conventions budgétaires avec les communes, conception des formulaires de visites et préparation des courriers types. Mise en place effective au 12 septembre et début de contrôle sur le terrain, établissement de rapport de visite.

- Décembre :

Mise en place d'outils, de future dérogations, préparation du dossier de demande d'aide à l'Agence de l'Eau, travail sur le site internet, établissement des formulaires de contrôles, mise en place de délibérations nécessaires, travail sur la communication (plaquettes de vulgarisations), préparation de réunions publiques, contrôle sur le terrain, établissement de rapport de visite.

Évaluation :

La mise en place du SPANC a pu être effective au 12 septembre 2011 et les premiers contrôles se sont déroulés peu de temps après.

Prévisions 2012 :

Acquérir un équilibre budgétaire tout en demeurant un service public.

Compétence Aménagement de l'espace communautaire -habitat

L'année 2011 a été marquée par l'arrivée de la chargée de mission en juillet 2011 et la réflexion sur les actions à mener et à mettre en œuvre pour les années à venir.

La principale mission de l'animatrice PLH a été de porter ce document de programmation jusqu'à son adoption en préparant son passage devant le Comité Régional de l'habitat prévu le 30 janvier 2012.

Il s'agissait notamment de travailler à l'appropriation du programme d'actions du PLH par les élus (organisation de réunions d'information, intervention en Bureau municipal, commissions communautaires) et d'aboutir à un positionnement des élus sur un plan de financement prévisionnel du PLH 2012-2017;

En effet, il était indispensable en fin de procédure de fixer les budgets à allouer à chacune des actions du PLH et de préciser les co-financements envisageables (Conseil Régional, Conseil Général, Pays de l'Ardèche Méridionale...).

En parallèle, l'animatrice PLH est intervenu sur :

- la mise en réseau des partenaires du logement et de l'action sociale (rencontres avec les partenaires institutionnels, de l'action sociale...);
- la mutualisation d'actions entre les 4 Communautés de communes de la vallée du Rhône et Coiron (Berg et Coiron, Barrès Coiron, DRAGA et Rhône Helvie) : la lettre des PLH, le guide outils des PLH, convention de partenariat financier...;
- Assistance technique et juridique aux communes non dotées de services urbanisme ;
- la mise en place de premières actions mobilisatrices : engagement sur le programme national « habiter mieux », sensibilisation aux économies d'énergie
- la communication autour du PLH, du poste d'animateur et des premières actions mobilisatrices (presse, internet, bulletins intercommunaux);

A - Finalisation de la procédure d'adoption

Après validation de son programme d'actions, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes DRAGA a été arrêté en conseil communautaire par délibération n°2011-67 du 29 septembre 2011 et transmis aux communes membres.

Après avis favorable des Communes membres, le conseil communautaire par délibération n°2011-100 du 8 décembre 2011 a arrêté de nouveau le projet de PLH qui a été transmis à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat, l'adoption du PLH de Rhône Helvie a été envisagée au 1^e semestre 2012. Le démarrage opérationnel de la première année du PLH est donc prévu en 2012.

B - Engagement pour les économies d'énergie dans l'habitat privé: conclusion d'un protocole territorial d'aides à la rénovation thermique

La mise en place d'un protocole territorial commun aux 2 Communautés de communes (Rhône Helvie et DRAGA) valable jusqu'au 31/12/2013 et reconductible jusqu'au 31/12/2017 a été proposé aux membres du bureau communautaire qui se sont prononcés favorablement. Une délibération communautaire a été prise par la Communauté de Communes en date du 29 septembre 2011 (délibération n°68-2011).

Le protocole territorial d'aides à la rénovation thermique a été signé entre les deux Communautés de Communes et l'ANAH en date du 25 octobre 2011. Les partenaires associés sont ceux du CLE départemental (CAF, MSA, Procivis...), l'unité territoriale Sud Est, les CCAS et réseau associatif.

Les objectifs annuels fixés pour DRAGA sont de l'ordre de 20 logements subventionnés à partir du 01 janvier 2012. Toutefois, la communauté de communes avait prévu un budget pour la fin de l'année 2011 afin de pouvoir répondre à une éventuelle demande.

Pour chaque Communauté de communes, le montant de la subvention accordée par dossier est de 300 euros majorant ainsi la subvention du Fonds d'Aides à la Rénovation Thermique (FART) du même montant.

L'animation du protocole territorial s'est formalisée de la manière suivante :

- Par décision communautaire n°2011-12/01 datée du 08 décembre 2011, la mise en place d'une convention commune avec Rhône Helvie et l'association Polenergie pour la réalisation de sessions de formation aux services sociaux, de réunions sur les travaux d'économie d'énergie et d'ateliers thermographie destinées aux habitants du territoire ;
- Par délibération communautaire n°2011-102 datée du 13 décembre 2011, la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Pact H&D Ardèche pour la mise en place de permanences sur le territoire à raison de 11 permanences pour l'année 2012.

S'agissant de la mobilisation des partenaires dans le dispositif:

- Dans un premier temps, l'animatrice PLH a activé les services sociaux présents sur le territoire (CCAS et Unité territorial notamment) afin de les informer sur le dispositif, sur la nécessité de leur implication dans cette démarche et sur la procédure mise en place par les deux Communautés de Communes; Cela s'est traduit par la mise en place d'une réunion d'information aux travailleurs sociaux de l'Unité Territoriale Sud Est, aux CCAS et aux associations d'aides à domicile le 23 novembre 2011;
- les partenaires du CLE ont été informés de notre engagement dans le dispositif ;

S'agissant de la communication et de la sensibilisation autour du dispositif:

- Une plaquette de communication propre à DRAGA et Rhône Helvie présentant la procédure à suivre a été élaborée et transmise aux CCAS, à l'Unité Territoriale Sud Est et aux associations d'aides à domicile (réseau AMDR). Elle est également mise en téléchargement sur le site internet de DRAGA.
- L'Anah transmettra à l'animatrice PLH différents supports de communication destinés au public
- Polenergie organisera deux balades thermographiques ainsi que des réunions d'information pour sensibiliser le public aux économies d'énergie.

S'agissant du repérage des situations de précarité énergétique, les agents territoriaux, en particulier ceux des services sociaux, seront formés aux problématiques des économies d'énergie, aux gestes du développement durable et sensibilisés aux besoins de rénovation thermique les plus manifestes des logements considérés comme des « passoires thermiques ».

S'agissant de l'accompagnement des ménages :

- L'animatrice PLH (coordinateur) aura pour rôle de sensibiliser le public au programme « habiter mieux » et à la procédure mise en place sur les CDC, de conseiller les ménages sur les bonnes pratiques (rôle de guichet);
- Les ménages seront ensuite mis en relation avec l'opérateur agréé pour le montage du dossier (le PACT) ;
- Afin de faciliter les démarches pour les particuliers et de fluidifier les échanges entre les partenaires, le PACT Ardèche tiendra des permanences sur les deux territoires ;
- La permanence mensuelle de Polenergie sur la Communauté de Communes DRAGA permettra d'insister sur les aspects liés aux travaux.

Budget consommé 2011 : 300 euros

C - Mutualisation des actions du pôle de compétence entre les 4 CDC

Coordonné par les animateurs PLH des 4 Communautés de Communes, le pôle de compétences aura pour vocation d'assister et de conseiller les communes en matière d'habitat et d'urbanisme et de fédérer les acteurs du logement et de l'action sociale afin de capitaliser leurs expériences. Ce pôle sera structuré autour plusieurs champs d'intervention : le développement de partenariats, la concertation, le conseil et l'assistance aux communes, la communication...

Le socle fort de ce pôle étant l'observatoire de l'habitat et du foncier, outil fédérateur des différents partenaires et des communes membres.

Une délibération relative à la mise en place d'une convention de partenariat entre les 4 communautés de communes (délibération n°2011-101) a été prise par la communauté de communes DRAGA en date du 08 décembre 2011. Cette convention porte sur les moyens liés à la mise en place du pôle de compétence et de l'observatoire de l'habitat et du foncier. Elle sera reconduite annuellement sur la base d'un plan de financement prévisionnel.

Le budget alloué à cette action est inscrit sur l'exercice 2012.

D - Conseil et assistance aux communes

L'animateur PLH a assuré sa mission d'accompagnement des communes en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat: mise en application de la taxe d'aménagement, veiller à la compatibilité PLH/PLU, centraliser l'offre de formation existante (CERF, CNFPT, ADEME...), fournir une assistance technique à la définition et au montage d'opération de logements, mise en place d'une revue de presse et d'une veille législative et réglementaire...

Annexe 8 : Le prix et la qualité du service de l'eau.

Au 1^{er} janvier 2004, le contrat relatif au canton de Bourg Saint Andéol et celui concernant la commune de Viviers avaient été transférés à la Communauté de Communes.

Suite à la nouvelle délégation de service publique lancée en 2007, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le service de l'eau est assuré par deux fermiers, Véolia Eau et la SAUR ; en fait, on retrouve les mêmes prestataires que par le passé pour chacun des secteurs ; De cette situation découle la nécessité de dédoubler les indicateurs.

Les tableaux appellent certains commentaires :

Sur les 4 dernières années, on peut remarquer une stagnation, voire une baisse de la consommation, et ce malgré l'augmentation des abonnés.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, celle-ci n'appelle pas de remarque, car elle est tout à fait bonne sur l'ensemble des réseaux.

- Le volume de pertes s'élève à environ 30% pour les deux fermiers, ce qui est tout à fait correct ; en effet, cette différence entre volume distribué et volume consommé recouvre certes des pertes sur réseau, mais également les essais, les bornes incendie, et toutes les opérations consommatrices d'eau dans le cadre des travaux ou de la maintenance.

I / INDICATEURS TECHNIQUES

	VEOLIA	SAUR	CUMULS
Stations de production	5 (9 900 m ³ /j)	2	7
Stations de reprise		3	
Ouvrages de stockage	22	8	30
Volume de stockage	8 740 m ³	1 995	11 155
Habitants desservis (2010)	16 119 15 832	3 480	19 312
Longueur des conduites (2010)	395 km 395 km	60 km (59 kms)	455 km 454 km)
Volumes produits (2010)	1 485 544 m ³ 1 370 693m ³	298 362 m ³ 325 8910 m ³	1 783 906 m ³ 1 696 503 m ³)
Volumes vendus (2010)	999 974 m ³ 950 461 m ³	258 680 m ³ 244 375 m ³	1 258 654m ³ 1 1194 836)
Nombre d'abonnés (2010)	7 973 7 912	1 664 1 660	9 637 9 572)
Nombre de branchements (2010)	7 600 7 496	1 718 1 695	9 214 9 104)
Nombre compteurs (2010)	8 489 8 360	1 726 1 731	10 215 9 930)

II / INDICES

A – rendement net des réseaux

2011	70.4	83 %
(2010)	73,1 %	(76%)

B – indice linéaire de pertes en réseau (en m³/km/j)

2011	4.11	2.20
(2010)	3.45	3.46

III / INDICATEURS QUALITATIFS

	VEOLIA	SAUR
Taux de conformité Microbiologique (2010)	100% 96.8 %	100 % 100 %)
Taux de conformité Physico chimique (2010)	100 % 95%	100 % 100%)

IV / INDICATEURS FINANCIERS

Abonnement (fermier) (2010)	37.72 ht 37.02 ht	32.19 ht 31.74 ht)
Abonnement (CC) (2010)	27.96 ht 27.54ht	24.48 ht 31.62ht)
Consommation (fermier) (2010)	81.71 ht 79.84 ht	72.19 ht 71.18 ht)
Consommation (CC) (2010)	66.84 ht 64.68 ht	39.60 ht 29.88. ht)
Agence de l'eau (2010)	7.68 ht 7.68 ht	8.88 ht 6,48 ht)
Location cpteur CC (2010)		2.61 ht 2.0ht)
2006 – TOTAUX 1 (2010)	221.91 ht 187.38 ht	179.95 ht 172.94 ht)
Pollution (2010)	25.20 ht 22.80 ht	25.20 ht 22.80 ht)
2009 – TOTAUX 2 2010	247.11 ht 239.38 ht 260.70 ttc	205.15 ht 195.74 ht 215.39 ttc

VEOLIA :

247.11 € ht, soit 2.06 € ht le m³ = 2.17 le m³ ttc en 2011 pour 120 m³.
(pm : 238.38 € ht, soit 1.99 ht le m³ = 2.10 le m³ ttc en 2010 pour 120 m³)

SAUR :

205.15 € ht, soit 1.71 ht le m³ = 1.79 le m³ ttc en 2011 pour 120 m³.
(pm : 195.74 € ht, soit 1.63 € ht le m³ = 1.72 € le m³ ttc en 2010 pour 120 m³)

